



SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017

Date d'envoi de la convocation : 01/12/2017

Nombre de membres : 221

Nombre de présents : 167

Nombre de votants : 188

Secrétaire de séance : Patrick LERENDU

L'an deux mille dix-sept, le jeudi 7 Décembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine de Valognes à 17 h 30 sous la présidence de Jean-Louis VALENTIN, président.

Etai^{ent} présents :

ADE André, AMIOT Sylvie, AMIOT André, AMIOT Guy, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARLIX Jean, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Yves, BALDACCI Nathalie (Jusqu'à 19h06), BARBEY Hubert, BAUDIN Philippe, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERTEAUX Jean-Pierre, BESNARD Jean-Claude, BESUELLE Régine, BOUILLON Jean-Michel, BOURDON Cyril, JAME Dominique suppléante de BRECY Rolande, BROQUAIRE Guy, BURNOUF Elisabeth, BURNOUF Hervé, BUTTET Guy, CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle (pouvoir jusqu'à son arrivée), CATHERINE Christian, CAUVIN Bernard, CAUVIN Jean-Louis, CAUVIN Joseph, CHEVEREAU Gérard, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DELAUNAY Sylvie, DENIAUX Johan, DENIS Daniel, DESQUESNES Jean (à partir de 18h15), DESTRES Henri, DIESNY Joël, DIGARD Antoine, DRUEZ Yveline, DUBOST Michel, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUFOUR Luc, FAGNEN Sébastien, FAUCHON Patrick, FAUDEMÉR Christian, FEUARDANT Marc, FEUILLY Hervé, FONTAINE Hervé, GANCEL Daniel, GAUCHET Marc, GESNOUIN Marie-Claude, MEDART Monique suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GODEFROY Annick, GODIN Guylaine, GOLSE Anne-Marie (à partir de 18h12), GOMERIEL Patrice, GOSELIN Albert, GOSELIN Bernard, GOSELIN-FLEURY Geneviève, GOSSWILLER Carole, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUERARD Jacqueline, GUÉRIN Alain, LANGLOIS Alain suppléant de HAIZE Marie-Josèphe, HAMEL Bernard, HAMELIN Jacques, HAMELIN Jean, HAMON Myriam, HARDY René, HAYE Laurent (à partir de 18h03), HEBERT Dominique, GIROUX Bernard suppléant de HENRY Yves, HOUIVET Benoît, HOULLEGATTE Jean-Michel, HOULLEGATTE Valérie, HUBERT Jacqueline, HUET Catherine, JEANNE Dominique, JOLY Jean-Marc, JOUAUX Joël, JOURDAIN Patrick, JOZEAU-MARIGNE Muriel (à partir de 18h45), LAFOSSE Michel, LAGARDE Jean, LAHAYE Germaine, LAINÉ Sylvie, LALOË Evelyne (jusqu'à 20h25), LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François (à partir de 18h15), LAMOTTE Noël (à partir de 18h), LATROUITE Serge, LE BEL Didier, LE BRUN Bernadette, LE DANOIS Francis, LE MONNYER Florence, LEBARON Bernard, LEBONNOIS Marie-Françoise, LEBRETON Robert, LECHEVALIER Guy, LECHATREUX Jean-René suppléant de LECHEVALIER Michel, DELAPLACE Henry suppléant de LECOEUR François, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LECOUCVEY Jean-Paul, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, AUBERT Maurice suppléant de LEFAUCONNIER Jean, LEFEVRE Hubert, LEFEVRE Noël, LEGER Bruno, LEGOUPIL Jean-Claude, LEMARECHAL Marc suppléant de LEMARÉCHAL Michel, LEMENUÉL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Thierry, LEMONNIER Hubert, HERVY Isabelle suppléante de LEMYRE Jean-Pierre, LEONARD Christine, LEPETIT Jacques, LEPETIT Jean, LEPETIT Louissette, LEPOITTEVIN Gilbert, LANGLOIS Hubert suppléant de LEQUERTIER Joël, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERECULEY Daniel, LERENDU Patrick, LESEIGNEUR Héléne, LESENECHAL Guy, LETERRIER Richard, LETRECHER Bernard, LEVAST Jean-Claude, LINCHENEAU Jean-Marie, LOUISET Michel (à partir de 18h15 et jusqu'à 20h25), MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MAGHE Jean-Michel, MAIGNAN Martial, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Yvonne, MAUGER Michel, MELLET Christophe, MELLET Daniel, MESNIL Pierre, MIGNOT Henri, MONHUREL Pascal, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Jean-Marie, NICOLAÏ Michel, ONFROY Jacques, PARENT Gérard, PELLERIN Jean-Luc (à partir de 18h28), PEYPE Gaëlle, PILLET Patrice, PINABEL Alain, POISSON Nicolas, POTTIER Bernard, POUTAS Louis (à partir de 18h00), PRIME Christian, REBOURS Sébastien, REGNAULT Jacques, RENARD Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice (à partir de 18h12), ROUXEL André, SARCHET Jean-Baptiste, SCHMITT Gilles (à partir de 18h09), SEBIRE Nelly, SOURISSE Claudine, TARDIF Thierry, TAVARD Agnès, THEVENY Marianne (jusqu'à 20h31), TUFFREAU Danièle, TISON Franck, TRAVERT Héléne, VALENTIN Jean-Louis, VEILLARD Rodolphe (à partir de 17h58), VIGER Jacques, VIGNET Hubert, VILLETTE Gilbert, VILTARD Bruno (à partir de 18h43), VIVIER Nicolas.

Ont donné procurations :

BALDACCI Nathalie à VILLETTE Gilbert (à partir de 19h06), BASTIAN Frédéric à BESUELLE Régine, BELHOMME Jérôme à LERENDU Patrick, CASTELEIN Christèle à AMIOT Sylvie (jusqu'à son arrivée), CATHERINE Arnaud à BAUDIN Philippe, CHARDOT Jean-Pierre à HAMELIN Jacques, DELESTRE Richard à LE MONNYER Florence, GIOT-LEPOITTEVIN Jacqueline à HOULLEGATTE Valérie, GUYON Sophie à LEQUILBEC Frédéric, HAMON-BARBE Françoise à BOURDON Cyril, HUET Fabrice à HUET Catherine, LALOE Evelyne à DUFOUR Luc (à partir de 20h25), LAUNOY Claudie à ARRIVE Benoit, LE PETIT Philippe à HUBERT Jacqueline, LEFRANC Bertrand à GODEFROY Annick, LEJAMTEL Ralph à LEBONNOIS Marie-Françoise, LOUISET Michel à LERECULEY Daniel (à partir de 20h25), MARIVAUX Isabelle à GRUNEWALD Martine, REVERT Sandrine à LECHEVALIER Guy, RODRIGUEZ Fabrice à GOLSE Anne-Marie (jusqu'à son arrivée à 18h12), ROUSSEAU Roger à FEUARDANT Marc, ROUSSEL Pascal à HOUIVET Benoit, THEVENY Marianne à TISON Franck (à partir de 20h31), VARENNE Valérie à LAGARDE Jean, VILTARD Bruno à LEPETIT Jacques (jusqu'à son arrivée à 18h43).

Excusés :

BARBE Stéphane, BROQUET Patrick, CHOLOT Guy, DUPONT Claude, FALAIZE Marie-Hélène, FEUILLY Emile, GOUREMAN Paul, HUBERT Christiane, LEPOITTEVIN Michel, MATELOT Jean-Louis, MAUQUEST Jean-Pierre, PIQUOT Jean-Louis, POIDEVIN Hugo.

Délibération n° 2017 - 285

OBJET : Syndicat Mixte du Cotentin - Conventions relatives aux charges de développement

Exposé

Le SMC mutualise auprès de ses membres des participations financières pour le soutien aux équipements structurants du territoire (1) et pour le soutien à des actions d'ingénierie locale (2)

1- Le tableau des charges de soutien aux équipements structurants pour 2017 s'établit ainsi :

Secteur d'intervention	CD 50	CeC	La Hague	CAC	CC BC	Montants 2017
Investissements – Restauration locaux Universitaires	70 000.00 €	35 000.00 €	12 664.34 €	17 985.10 €	4 350.56 €	140 000.00 €
Aéroport – Investissements + fonctionnement	267 532.00 €	133 766.00 €	48 401.66 €	68 737.01 €	16 627.33 €	535 064.00 €
Abattoir -Remboursement de l'annuité	15 000.00 €	15 000.00 €	5 427.57 €	7 707.90 €	1 864.52 €	45 000.00 €
Ens. & Rech.-Soutien à l'innovation (Technopôle, Campus des métiers)	80 500.00 €	43 750.00 €	14 563.99 €	20 682.87 €	5 003.14 €	164 500.00 €
Subvention complémentaire Technopôle	12 500.00 €	6 250.00 €	2 261.25 €	3 211.25 €	777.50 €	25 000.00 €
Ens. & Rech. - Soutien fonct. des sites Univ. et CNAM	84 000.00 €	109 500.00 €	39 621.30 €	56 267.68 €	13 611.03 €	303 000.00 €
Ens. & Rech. - Ingénierie vie universitaire et logements étudiants	34 500.00 €	61 250.00 €	11 850.20 €	16 828.92 €	4 070.88 €	128 500.00 €
Ens. & Rech. – Soutien aux projets de recherche et Innovation pédagogique	44 160.00 €	34 580.00 €	12 512.37 €	17 769.28 €	4 298.35 €	113 320.00 €
Totaux en €	608 192.00 €	439 096.00 €	147 302.68 €	209 190.01 €	50 603.31 €	1 454 384.00 €

La participation de la CA du Cotentin s'élève à 209 190,01€ et fait l'objet d'une convention avec le SMC lequel reverse les sommes prévues aux organismes récipiendaires.

La convention figure en annexe.

2- Le tableau des charges de soutien à l'ingénierie locale pour 2017 s'établit ainsi :

Membres du SMC		Charges de développement local Pays 2017	LEADER 2017	Plan climat 2017	Pays d'accueil touristique 2017	Totaux
CD 50	Conseil Départemental de la Manche		17 350.02 €			17 350.02 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	23 996.61 €	4 015.14 €		55 060.59 €	83 072.34 €
	La Hague	12 020.36 €	7 956.28 €	25 761.60 €	13 880.82 €	59 619.06 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	34 792.87 €	23 029.40 €	30 913.92 €	137 420.12 €	226 156.31 €
	CC de la Baie du Cotentin	7 190.16 €	4 759.17 €	14 884.48 €	24 985.48 €	51 819.29 €
Totaux		78 000.00 €	57 110.00 €	71 560.00 €	231 347.00 €	438 017.02 €

La participation de la CA s'élève à 226 156,31€ à l'effet de couvrir les dépenses du SMC. Elle fait l'objet d'une convention jointe en annexe.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la convention de participation financière relative à l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte du Cotentin « Charges de développement » et « Investissements du pôle Universitaire » pour l'année 2017,

Vu la convention de participation financière relative à l'article 2 et 9 des statuts du Syndicat Mixte du Cotentin « Charges d'ingénierie et de mise en œuvre du Pays du Cotentin » pour l'année 2017,

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité (Pour : 193 – Contre : 0 – Abstentions : 15) :

- **Valide** la participation financière 2017 de la CA du Cotentin s'élevant à 209 190,01€ pour le financement des équipements structurants
- **Valide** la participation financière 2017 de la CA du Cotentin s'élevant à 226 156,31€ pour les charges de soutien à l'ingénierie locale,
- **Autorise** la Communauté d'Agglomération à signer, avec le SMC, la convention de participation financière relative à l'article 9 des statuts du Syndicat Mixte du Cotentin « charges de développement » et « investissements du pôle universitaire » pour l'année 2017
- **Autorise** la Communauté d'Agglomération à signer, avec le SMC, la convention de participation financière relative aux articles 2 et 9 des statuts du Syndicat Mixte du Cotentin « charges d'ingénierie et de mise en œuvre du Pays du Cotentin » pour l'année 2017
- **Dit** que les crédits afférents sont prévus et inscrits au budget 2017,

- **Autorise** le Président, le Vice-président ou le Conseiller délégué à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- **Dit** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Caen (Calvados) dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.
- **Dit** que le Président et le Directeur Général de la Communauté d'Agglomération seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le : 22/12/17
et publication ou notification
du : 15/12/17



LE PRESIDENT,

Jean-Louis VALENTIN



CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
Relative à l'article 9 des statuts du Syndicat mixte du Cotentin
« Charges de développement » et « Investissements du pôle Universitaire »
2017
(Convention dite « Amont »)

Exercice 2017

Entre :

Le syndicat mixte du Cotentin (SMC), situé 8 rue des Vindits, Cherbourg-Octeville, 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN, et représenté par Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président, autorisé à signer la présente convention par la délibération n° 2017 09 22 07 du 22 septembre 2017,

d'une part,

Et :

La communauté d'agglomération du Cotentin, situé 8 rue des Vindits, Cherbourg-Octeville, 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN, et représenté par Monsieur Benoît ARRIVE, Vice-Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du

d'autre part,

PREAMBULE

Les compétences du Syndicat Mixte du Cotentin comprennent notamment la participation au financement en application de l'article 2 des statuts syndicaux (objet):

- du pôle universitaire de Cherbourg (développement, équipement, fonctionnement)
- de l'abattoir de Cherbourg (développement et équipement).

Les moyens financiers sont apportés au Syndicat mixte du Cotentin par ses membres dans le cadre des dispositions des articles 9-1 et 9-2 des statuts en termes de contributions volontaires.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

La présente convention fixe les modalités de financements des membres du syndicat mixte au titre des charges de développement 2017 suivantes :

- I- Investissements des infrastructures du pôle universitaire
- II- Financement des équipements de l'abattoir
- III- Fonctionnement du pôle universitaire

I. Investissements portant sur la rénovation et l'entretien des infrastructures immobilières du site universitaire de Cherbourg

Depuis 2014, le syndicat mixte dans le cadre de ses engagements avec l'Université participe à hauteur de 140 000 €/an au plan de financement pluriannuel portant sur la rénovation et l'entretien des infrastructures immobilières du site universitaire de Cherbourg. Je vous rappelle le plan de financement mis à jour par l'université :

Exécution 2014		Financt Univ.	Financt SMC
Réfections des éléments de la toiture (étanchéité et Skydoms, création d'un passage d'homme) (BP : 66 000 €)	ESIX		52 915
Etanchéité des murs rideaux (BP : 24 000 €)	IUT		17 535
Rénovation des toitures terrasse (BP 30 000 €)	IUT		23 625
Mise en accessibilité des locaux (loi 11/02/2005) - 1ère tranche (signalétique mal voyant, sanitaires PMR) (BP : 40 000 €)	SITE		40 000
Mise en conformité du parc d'ascenseurs (loi SAE) (Financement Université) (BP 400 000 € - reporté)	ESIX-UFR-IUT		-
Travaux P3 CVC : remplacement chaudières (3 IUT+2UFR) + mise en place télégestion + valorisation CEE	SITE	213 530	
Fournitures travaux en régie SICM et prestations entreprises extérieures : travaux immobiliers tous corps d'Etat	SICM	24 575	
Rénovation rue intérieure IUT (suite inondations) : Plafond, isolation peintures toitures	IUT	15 850	
Rénovation salle MQSE : sol PVC et peinture	UFR	7 750	
Total Réalisé 2014 (BP 560 000 €)		261 705	134 075
Exécution 2015		Financt Univ.	Financt SMC
Téléphonie – Informatique – Anti-Intrusion (Phase 1) <i>Autocommutateur VoIP, Terminaux (Site)</i> <i>Centrale anti-intrusion et contrôles d'accès (IUT)</i>	Site + IUT 80 000 60 000		78 150
Mise en accessibilité des locaux (loi 11/02/2005) - 2ème tranche (prévu 40 000 € : opération reportée)	SITE		
Remplacement de portes et fenêtres <i>Remplacement portes ESIX/UFR - IUT</i> <i>Mise en sécurité fenêtres ESIX/UFR-IUT</i>	ESIX-UFR 25 500 13 000		38 500
CVC : remplacement CTA Amphi Amiot + GEII	IUT	75 000	
Remplacement et mise aux normes de 6 ascenseurs	SITE	347 725	
Fournitures travaux en régie SICM et prestations entreprises extérieures : travaux immobiliers tous corps d'Etat	SITE	18 500	
Rénovation de salles d'enseignement : Rénovation de 4 salles de TD	IUT	28 560	
Réfections des éléments de la toiture (étanchéité, isolations : reprise d'étanchéité)	IUT	5 980	
Rénovation d'espaces communs : réparations sanitaires	ESIX : IUT	4 535	
Mise en sécurité accessibilité des locaux : réfection cheminement entrée	CSU	3 625	

Mise en accessibilité des locaux : remplacement motorisation de porte	BU	2 265	
Rénovation d'espaces administratifs : remplacement de portes	IUT	2 925	
Total 2015		489 115	116 650

2016		Montants	
Mise en sécurité local CTA et accès galerie technique	ESIX - UFR		30 000
Téléphonie – Informatique – Anti-Intrusion (Phase 2) <i>Centrale anti-intrusion et contrôles d'accès (ESIX-UFR)</i>	Site + ESIX	40 000	140 000
<i>Câblage IP (SITE)</i>		100 000	
Remplacement de portes et fenêtres	SITE		15 000
Livraison Hall Technologique Univ. 2 nd Tranche (HTU) <i>Déménagement équipements scientifiques du LUSAC</i>	HTU2	50 000	100 000
<i>Aménagement locaux HTU 1^{ère} et 2nd Tranche</i>		50 000	
Aménagement des locaux libérés par le LUSAC (900€ TTC/m ²) <i>Etudes</i>	ESIX - UFR		20 000
Réhabilitation des anciens locaux de la bibliothèque universitaire (240 m ²) (900 TTC / m ²) <i>Etudes 1er semestre 2015</i>	IUT	16 000	181 000
<i>Travaux été 2015</i>		165 000	
Total 2016			486 000

2017		Montants	
Téléphonie – Informatique – Anti-Intrusion (Phase 3) <i>Centrale anti-intrusion et contrôles d'accès (IUT)</i>	IUT		60 000
Remplacement de chéneaux zinc et révision des toitures <i>Étanchéité toiture amphi C</i>	IUT	35 000	50 000
<i>Entretien toitures Zinc</i>		15 000	
Aménagement des locaux libérés par le LUSAC (900€ TTC/m ²) <i>Travaux</i>	ESIX - UFR		550 000
Total 2017			660 000

Solde Programmation pluriannuelle 2014-2017		Montants	
CVC remplacement groupe froid au R22	ESIX		18 000
CVC Mise en place du CRT	SITE		110 400
Travaux remplacement centrales SSI (Financement Université Contrat Eiffage) (15 000 € /an)	ESIX – UFR - IUT		45 000
Total Prog. 2015-2017 UNICAEN			173 400

Total général 2014-2017			2 320 000
Total 2016-2017 (hors travaux en 2015 et 2015réalisés)			1 319 400

Pour 2017, dernière année de financement du programme 2014-2017, le syndicat mixte a validé le renouvellement de sa participation auprès de l'université pour un montant de **140 000 €** (montant identique à 2014, 2015 et 2016).

Le financement des membres à ce titre à hauteur de **140 000 €**, est réparti sur la base de répartition des années précédentes, de 50 % CD Manche, 25 % Cherbourg-en-Cotentin et 25 % EPCI+ CN DE LA HAGUE, soit :

Membres du SMC		Taux de répartition 2017	Participations à la Restauration des locaux Site Univ. 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	50%	70 000.00 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	25%	35 000.00 €
	La Hague	9.05%	12 664.34 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	12.85%	17 985.10 €
	CC de la Baie du Cotentin	3.11%	4 350.56 €
Totaux		100.00 %	140 000.00 €

II. Investissements portant sur l'Aéroport de Cherbourg-Maupertus et soutien du déficit d'exploitation

Depuis 2003, le syndicat mixte assure les financements portant sur le déficit d'exploitation et les gros investissements de l'aéroport de Cherbourg-Maupertus.

Depuis 2010, le CD50 a la compétence Aéroport et gère donc l'aéroport de Cherbourg-Maupertus. A cette fin, il assure cette gestion via la société EDEIS (anciennement SNC-Lavalin) dans le cadre d'une délégation de service public effective depuis octobre 2015. Je vous rappelle les financements arrêtés dans la DSP et donc les financements SMC qui en découlent :

DSP EDEIS (SNC-Lavalin SAS)	DSP 2009-2015	DSP 2015-2021						
	Année 6	Période transition	2016	2017	2018	2019	2020	2021
	2014-2015	Oct-Déc. 2015						
Fonctionnement	413 100.00	122 700.00	356 300.00	348 300.00	341 000.00	333 700.00	324 800.00	316 000.00
Investissements		0.00	178 764.00	178 764.00	178 764.00	178 764.00	178 764.00	178 764.00
Exercice de Financet par le SMC	2016		2017	2018	2019	2020	2021	2022
Financet Amont/Aval total (fonct+ Investt)	323 825.00	122 700.00	535 064.00	527 064.00	519 764.00	512 464.00	503 564.00	494 764.00
	446 525.00							

Pour 2017, le SMC s'engage à verser 535 064 € au CD 50 dont :

- **178 764 €** d'investissements
- **356 300 €** de fonctionnement

Le financement des membres à ce titre à hauteur de **535 064 €** est réparti comme suit :

Membres du SMC		Taux de répartition 2017	Participations au titre de l'Aéroport Cherbourg-Maupertus 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	50%	267 532.00 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	25%	133 766.00 €
	La Hague	9.05%	48 401.66 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	12.85%	68 737.01 €
	CC de la Baie du Cotentin	3.11%	16 627.33 €
Totaux		100.00 %	535 064.00 €

III. Investissements portant sur l'abattoir de Cherbourg

Comme indiqué dans notre budget primitif 2017, il a été acté le financement de la dernière annuité de remboursement d'emprunt pour **45 000 €**.

Le financement des membres à ce titre à hauteur de **45 000 €**, est réparti entre les membres comme suit :

Membres du SMC		Taux de répartition 2017	Participations Abattoir de Cherbourg 2017
CD 50	<i>Conseil Départemental de la Manche</i>	33.33 %	15 000.00 €
CN	<i>Cherbourg-en-Cotentin</i>	33.33 %	15 000.00 €
	<i>La Hague</i>	12.06 %	5 427.57 €
EPCI	<i>CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)</i>	17.13 %	7 707.90 €
	<i>CC de la Baie du Cotentin</i>	4.14 %	1 864.52 €
Totaux		100.00 %	45 000.00 €

IV. Investissements portant sur l'innovation technologique, l'innovation pédagogique et la recherche des laboratoires du Cotentin

Depuis bientôt 15 ans, le syndicat mixte du Cotentin participe annuellement aux financements de projets scientifiques et d'enseignement des entités de Recherche et d'Innovation pédagogique de son territoire.

L'enveloppe annuelle fixée depuis 2010 à 157 000 € est consacrée et redistribuée auprès des organismes du territoire que sont :

- Au titre de l'innovation pédagogique : l'ESIX et l'IUT
- Au titre de la recherche scientifique : Le « LUSAC – Equipe Ecoulement et environnement » (anciennement CNAM-INTECHMER) et le GREYC (Antenne de Cherbourg – au CHPC)

La ventilation auprès de ces partenaires se base sur les réponses à l'appel à projets transmises par ces structures et fait l'objet de validation en comité.

Suite à l'appel à projets 2017 lancé par le syndicat mixte en juillet 2016 aux entités du CNAM-INTECHMER et de l'université, les projets sont les suivants :

Entité	Objet du projet	coût projet	Demandé au SMC	Région + autres	Autofinancement
ESIX Normandie	Projet d'innovation pédagogique-département GSI : "En route vers l'usine du futur"	60 000 €	25 000 €	15 000 €	20 000 €
IUT Cherbourg Manche	Projet d'innovation pédagogique : "Adaptation de 4 salles de travaux dirigés des départements tertiaires pour l'utilisation des outils numériques"	54 000 €	27 000 €	10 800 €	16 200 €
GREYC	Projet de recherche : "Equations aux dérivées partielles (EDPs) sur nuages de points et applications"	99 475 €	36 320 €		63 155 €
LUSAC - Ecoulement et Environnement (CNAM-INTECHMER)	Projet de recherche : "NANOIMPACT : Impact des nanoparticules sur le milieu marin"	130 867 €	50 000 €	3 000 €	77 867 €
Total		344 342 €	138 320 €	28 800 €	177 222 €

Un descriptif (objet, contenu et budget prévisionnel) de chacun des projets ci-dessus vous est présenté en annexe du présent rapport.

Comme exposé au rapport du budget 2017, la répartition entre les membres est fixée comme suit :

CD Manche : 50 %, Cherbourg-en-Cotentin: 25 %, EPCI + CN DE LA HAGUE : 25 %

dont un financement en direct du CD50 au titre du LUSAC – Ecoulement Environnement puisqu'il s'agit de l'ancienne équipe du CNAM-INTEHMER ayant été raccrochée scientifiquement au laboratoire Universitaire habilité à diriger des recherches « LUSAC » depuis le 01/01/2017 :

Entité	Objet du projet	Financements 2017 appelés au SMC	Dont		
			CD50 50%	CeC 25%	EPCI + CN la Hague 25%
ESIX Normandie	Projet d'innovation pédagogique- département GSI : "En route vers l'usine du futur"	25 000 €	12 500 €	6 250 €	6 250 €
IUT Cherbourg Manche	Projet d'innovation pédagogique : "Adaptation de 4 salles de travaux dirigés des départements tertiaires pour l'utilisation des outils numériques"	27 000 €	13 500 €	6 750 €	6 750 €
GREYC	Projet de recherche : "Equations aux dérivées partielles (EDPs) sur nuages de points et applications"	36 320 €	18 160 €	9 080 €	9 080 €
LUSAC - Ecoulement et Environnement ** (ancien INTECHMER)	Projet de recherche : "NANOIMPACT : Impact des nanoparticules sur le milieu marin"	50 000 € (dont direct SMC: 25 000 €)	25 000 €	12 500 €	12 500 €
	Financements totaux sur projets	138 320 €	69 160 €	34 580 €	34 580 €
	Financements « purs » SMC	113 320 €	44 160 €	34 580 €	34 580 €

* La part de financement CD50 de 25 000 € sera versée par le CD50 en direct au LUSAC -Ecoulement et Environnement par le CD50.

* Le financement à ce titre des autres membres du SMC (Cherbourg-en-Cotentin + EPCI + CN de la Hague), sera versé au CD50 par le SMC, pour 50% du coût du financement demandé soit 25 000 €.

Ainsi pour 2017, le SMC versera au titre des projets 2017 la somme totale de **113 320 €** dont :

- **70 000 €** en subventions d'investissement
- **43 320 €** en subvention de fonctionnement

Le financement des membres à ce titre à hauteur de **113 320 €**, est réparti comme suit :

Membres du SMC		Projets E&R 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	44 160.00 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	34 580.00 €
	La Hague	12 512.37 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	17 769.28 €
	CC de la Baie du Cotentin	4 298.35 €
Totaux		113 320.00 €

NB : Comme les années précédentes, il sera demandé au GREYC de justifier ses charges salariales (recrutement de l'ingénieur et du post-doc) avant et pour versement de la subvention correspondante. A défaut, cette subvention ne pourra pas faire l'objet du versement par le SMC.

V. Charges de développement économique pour le soutien de l'innovation technologique, l'enseignement supérieur et la recherche

a. *Campus des métiers Basse Normandie Cherbourg*

Il est rappelé que le « Campus des métiers et des qualifications de l'industrie et des énergies de Cherbourg/Caen » (CMQIECN) porté par le lycée Tocqueville et dont les membres du Campus sont principalement la région, le rectorat et l'université, a pour but de répondre à des projets portant sur la maintenance industrielle des équipements nucléaires et le développement de l'énergie hydrolienne (utilisation des courants marins).

Pour 2017, le Campus s'est assigné les objectifs principaux suivants :

- Poursuivre les partenariats en veillant à la mise en cohérence des objectifs et des actions de chacun ;
- Réaliser des objets techniques mobilisant apprenants, formateurs, acteurs de la recherche et industriels (éoliennes pédagogiques, réalisation d'éléments d'une veine hydraulique destinée aux activités de recherche)
- Développer des formations discriminantes à l'échelle nationale dans une démarche de prospective et de veille (réaliser une étude de faisabilité sur la mise en place de travaux pratiques sur la mécanique des véhicules électriques hydrogène, renforcement de la co-formation avec les entreprises sur la mention complémentaire soudure)
- Poursuivre les actions avec le CMQ de l'énergie et de l'efficacité énergétique (faciliter la mobilité des lycéens et des étudiants entre les deux sites, réaliser des films promotionnels)
- Communiquer et valoriser des métiers en tension du territoire
- Poursuivre les actions de sensibilisation aux filières énergétiques
- Participer à la formation des enseignants (stage CERPEP : le nucléaire, de la production au traitement, journée « les métiers des Campus »)
- Mettre à disposition des outils pédagogiques
- Communiquer en interne et en externe sur le CMQIECN, participation aux forums des métiers et d'orientation, diffusion d'une newsletter, mise à jour du site internet...

Pour 2017, pour un budget total de 88 400 € dont 11 900 € de report 2016, le CMQIECN a **sollicité le SMC à hauteur de 3 500 €**.

Cette subvention correspond à 3 500 € d'investissements pour des matériels pédagogiques.

Ainsi le financement « amont » des membres du SMC est fixé à **3 500 €**, et la répartition entre les membres est la suivante :

Membres du SMC		Taux de répartition 2017	Campus des Métiers et des qualifications 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	50%	1 750.00 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	25%	875.00 €
	La Hague	9.05%	316.61 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	12.85%	449.63 €
	CC de la Baie du Cotentin	3.11%	108.76 €
Totaux		100 %	3 500.00 €

b. Technopôle Cherbourg Normandie

La Technopôle Cherbourg Normandie créée en 2000 avec pour objectifs de créer de la synergie entre les établissements de formation supérieure, les organismes de recherche et les entreprises locales, de renforcer l'attractivité territoriales en assurant la promotion des compétences académiques, scientifiques et industrielles, de susciter des projets communs et d'apporter son concours aux actions de développement technologique et d'implantation d'entreprises innovantes, a pu constater qu'aujourd'hui les entreprises locales sont confrontées à une recherche permanente d'efficience.

Ainsi depuis 2015, la Technopôle de Cherbourg a décidé de renforcer sa mission de soutien à l'innovation technologique autour des thématiques des systèmes énergétiques et de l'industrie du futur.

Pour cela, dans le cadre des schémas régionaux SRDEII (schéma régional de développement économique, d'internationalisation et d'innovation) et SRESRI (schéma régional de l'enseignement supérieur et de la recherche), la Technopole va travailler à la mise en place de convention afin :

- D'être l'outil territorial de l'innovation technologique en Cotentin
- D'être l'acteur partenaire de l'animation des écosystèmes économiques et de l'innovation faite par l'ADN (agence de développement de Normandie)

Enfin comme les années précédentes, la Technopôle Cherbourg poursuivra ses actions régaliennes de soutien à l'innovation technologique en Cotentin, de promotion de l'enseignement supérieur et sa mise en relations avec les entreprises et de partenariats entre le monde académique et le monde industriel dans le cadre de programmes européens comme INTERREG, FEAMP et HORIZON 2020.

Pour 2017, la Technopôle Cherbourg Normandie sollicite un financement de fonctionnement auprès du syndicat mixte à hauteur de 157 500 € répartis entre les membres (+ 3 500 € au titre de l'organisation de salons intégralement financés par Cherbourg en Cotentin). Je rappelle que ces financements restent les mêmes depuis plusieurs années. ; soit : **161 000 €**.

Le financement des membres au titre de la Technopôle est de **161 000 €**, et la répartition entre les membres est la suivante :

Membres du SMC		Taux de Répartition 2017	Participations 2017
CD 50	<i>Conseil Départemental de la Manche</i>	50%	78 750.00 €
CN	<i>Cherbourg-en-Cotentin</i>	25%	39 375.00 € + 3 500.00 €
	<i>La Hague</i>	9.05%	14 247.38 €
EPCI	<i>CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ;</i>	12.85%	20 233.24 €
	<i>CC de la Baie du Cotentin</i>	3.11%	4 894.38 €
Totaux		100 %	157 500.00 € + 3 500.00 €

c. Technopôle Cherbourg Normandie – avenant N°1 à la convention de financement 2017

Comme présenté au rapport précédent portant financement complémentaire 2017 à la Technopôle Cherbourg Normandie (rapport N° 2017 09 22 04) pour un montant de 25 000 €, il convient également de prévoir à notre convention aux charges de développement les financements « Amont » des membres correspondantes et validées au dit rapport.

A savoir : (tableau à corriger en fonction de qui aura été validé au rapport 2017 09 22 04)

Membres du SMC		Taux 2017	Répartition subvention complémentaire Technopôle
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	50.00%	12 500.00 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	25.00%	6 250.00 €
	La Hague	9.05%	2 261.25 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	12.85%	3 211.25 €
	CC de la Baie du Cotentin	3.11%	777.50 €
Totaux		100.00%	25 000.00 €

d. Soutien de fonctionnement aux sites : Université Cherbourg, extension du hall technologique et CNAM-INTECHMER

Le syndicat mixte du Cotentin depuis 2003, soutient deux sites d'enseignement et de recherche et depuis 2016 l'extension du hall technologique de l'Université de Caen :

- Site du CNAM-INTECHMER (versés à la Cherbourg-en-Cotentin) :

Correspondant à la maintenance et la rénovation des locaux du CNAM assurées par Cherbourg-en-Cotentin. Ainsi le SMC apporte à Cherbourg-en-Cotentin un soutien annuel fixé depuis 2010 à **53 000 €**

Le financement des membres à ce titre est fixé à **53 000 €** sur la base de répartition suivante :

Membres du SMC		Taux de Répartition 2017	Participations au soutien du site du CNAM 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	50%	26 500.00 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	25%	13 250.00 €
	La Hague	9.05%	4 794.36 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	12.85%	6 808.65 €
	CC de la Baie du Cotentin	3.11%	1 647.00 €
Totaux		100 %	53 000.00 €

- Université de Caen – antenne de Cherbourg :

Depuis 2014, ce soutien est fixé à 150 000 € par l'université pour le financement de postes d'AITOS notamment pour le fonctionnement du campus de Cherbourg et les frais de professeurs de l'Université de Caen intervenant dans les filières d'enseignement assurées sur Cherbourg.

Pour 2017, ce soutien de **150 000 €** est reconduit.

Le financement des membres à ce titre est de **150 000 €** sur la base de la répartition suivante :

Membres du SMC		Taux de Répartition 2017	Participation au soutien du site Universitaire 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	5 %	7 500.00 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	47.5 %	71 250.00 €
	La Hague	17.19 %	25 780.98 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	24.41 %	36 612.53 €
	CC de la Baie du Cotentin	5.90 %	8 856.49 €
Totaux		100.00 %	150 000.00 €

- Université de Caen – Charges d'exploitation de l'extension du hall technologique :

Le LUSAC s'est installé dans les locaux du Hall technologique N°2 fin 2016, et conformément à ses engagements en 2014 auprès de l'Université, le syndicat mixte a versé sa première participation plafonnée à 100 000€ en 2016 correspondant aux charges d'exploitation et partiellement aux charges du déménagement du LUSAC.

Pour 2017, le renouvellement de ce financement à hauteur de **100 000 €** a été acté par les membres du SMC et auprès de l'Université de Caen toujours pour le financement des charges d'exploitation du site et pour solde du déménagement du LUSAC.

Le financement des membres à ce titre est fixé à **100 000 €** sur la base de la répartition suivante :

Membres du SMC		Taux de Répartition 2017	Participations au Soutien site Site du Hall Technologique 2 nd tranche 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	50%	50 000.00 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	25%	25 000.00 €
	La Hague	9.05%	9 045.96 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	12.85%	12 846.50 €
	CC de la Baie du Cotentin	3.11%	3 107.54 €
Totaux		100.00 %	100 000.00 €

e. Ingénierie pour la vie Universitaire et logements étudiants

Depuis presque 15 ans, et dans le cadre des soutiens à l'enseignement supérieur, le syndicat participe à l'ingénierie assurée par la CUC et depuis 2016, par Cherbourg-en-Cotentin, pour le suivi de l'ensemble des filières de l'enseignement supérieur et de la recherche sur le territoire et ce, en vue de l'attractivité du territoire (organisation et mise en œuvre des constructions des locaux universitaires, gestion et suivi des logements étudiants, organisation de la vie universitaires, etc...)

Ainsi, pour 2017, compte tenu de l'ingénierie nécessaire à la coordination de « Cherbourg-en-Cotentin, des autres collectivités locales du Cotentin, et de l'Université de Caen », il a été acté de

renouveler le financement « ingénierie pour la vie Universitaire » à hauteur de 53 500 €, ainsi que le financement des logements étudiants pour 75 000 €. Soit un total versé à Cherbourg en Cotentin de **128 500 €**.

Le financement des membres à ce titre est donc fixé à **128 500 € (53 500 € + 75 000 €)** avec une répartition appliquée depuis 2014 comme suit :

Ingénierie vie Univ.

CD Manche : 0 %

Cherbourg-en-Cotentin : 50 %

EPCI+ CN DE LA HAGUE : 50 %

Logements étudiants

CD Manche : 46 %

Cherbourg-en-Cotentin : 46 %

EPCI+ CN DE LA HAGUE : 8 %

Membres du SMC		Participations Ingénierie Vie Universitaire 2017	Participations Logements étudiants 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche		34 500.00 €
CN	Cherbourg-en-Cotentin	26 750.00 €	34 500.00 €
	La Hague	9 679.17 €	2 171.03 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ;	13 745.76 €	3 083.16 €
	CC de la Baie du Cotentin	3 325.07 €	745.81 €
Totaux		53 500.00 €	75 000.00 €

Ceci présenté, le tableau récapitulatif des Charges de Développement et investissements du pôle universitaire dites « Aval » concernées par la présente convention est résumé de la façon suivante :

Secteur d'intervention	Montants 2017
Investissements du Pôle Universitaire	140 000 €
Aéroport de Cherbourg-Maupertus	535 064 €
Abattoir – remboursement de l'annuité	45 000 €
Ens. & Rech. - Soutien à l'innovation (Technopôle, Campus des métiers)	164 500 €
Subvention complémentaire Technopôle	25 000 €
Ens. & Rech. - Soutien fonct. des sites Univ. et CNAM	303 000 €
Ens. & Rech. - Ingénierie vie universitaire et logements étudiants	128 500 €
Ens. & Rech. – Soutien aux projets de recherche et Innovation pédagogique	113 320 €
Totaux en €	1 454 384 €

Le tableau récapitulatif des financements des membres du Syndicat Mixte - Charges de Développement dites « Amont » concernées par la présente convention s'opère alors ainsi :

Secteur d'intervention	CD 50	CeC	La Hague	CAC	CC BC	Montants 2017

Investissements – Restauration locaux Universitaires	70 000.00 €	35 000.00 €	12 664.34 €	17 985.10 €	4 350.56 €	140 000.00 €
Aéroport – Investissements + fonctionnement	267 532.00 €	133 766.00 €	48 401.66 €	68 737.01 €	16 627.33 €	535 064.00 €
Abattoir -Remboursement de l'annuité	15 000.00 €	15 000.00 €	5 427.57 €	7 707.90 €	1 864.52 €	45 000.00 €
Ens. & Rech.-Soutien à l'innovation (Technopôle, Campus des métiers)	80 500.00 €	43 750.00 €	14 563.99 €	20 682.87 €	5 003.14 €	164 500.00 €
Subvention complémentaire Technopôle	12 500.00 €	6 250.00 €	2 261.25 €	3 211.25 €	777.50 €	25 000.00 €
Ens. & Rech. - Soutien fonct. des sites Univ. et CNAM	84 000.00 €	109 500.00 €	39 621.30 €	56 267.68 €	13 611.03 €	303 000.00 €
Ens. & Rech. - Ingénierie vie universitaire et logements étudiants	34 500.00 €	61 250.00 €	11 850.20 €	16 828.92 €	4 070.88 €	128 500.00 €
Ens. & Rech. – Soutien aux projets de recherche et Innovation pédagogique	44 160.00 €	34 580.00 €	12 512.37 €	17 769.28 €	4 298.35 €	113 320.00 €
Totaux en €	608 192.00 €	439 096.00 €	147 302.68 €	209 190.01 €	50 603.31 €	1 454 384.00 €

La répartition entre les EPCI ruraux se résume ainsi :

	Equipements structurants Invest.			Equipements structurants Fonct.			Organisation et fonctionnement vie de l'E.S.		Enseignement et Recherche, Innovation technologique et valorisation					Totaux 2017
	Abattoir	Aéroport	Restaurant° des locaux Site Univ.	Soutien au fonct. Site Univ. de Cherbourg	Soutien aux charges d'exploitation Hall Techno	Soutien du Site du CNAM INTECH-MER	Ingénierie Vie Universitaire	Logements étudiants	Soutien projets E & R (GREYC, IUT, ESIX)	Projet recherche LUSAC-Intechmer	Campus des métiers	Technopôle	Technopôle Subv. Compl.	
CD 50	15 000.00 €	267 532.00 €	70 000.00 €	7 500.00 €	50 000.00 €	26 500.00 €		34 500.00 €	44 160.00 €		1 750.00 €	78 750.00 €	12 500.00 €	608 192.00€
CN	15 000.00 €	133 766.00 €	35 000.00 €	71 250.00 €	25 000.00 €	13 250.00 €	26 750.00 €	34 500.00 €	22 080.00 €	12 500.00 €	875.00 €	42 875.00 €	6 250.00 €	439 096.00€
	La Hague	5 427.57 €	48 401.66 €	12 664.34 €	25 780.98 €	9 045.96 €	9 679.17 €	2 171.03 €	7 989.39 €	4 522.98 €	316.61 €	14 247.38 €	2 261.25 €	147 302.68€
EPCI	7 707.90 €	68 737.01 €	17 985.10 €	36 612.53 €	12 846.50 €	6 808.65 €	13 745.76 €	3 083.16 €	11 346.03 €	6 423.25 €	449.63 €	20 233.24 €	3 211.25 €	209 190.01€
	C.C. de la Baie du Cotentin	1 864.52 €	16 627.33 €	4 350.56 €	8 856.49 €	3 107.54 €	3 325.07 €	745.81 €	2 744.58 €	1 553.77 €	108.76 €	4 894.38 €	777.50 €	50 603.31€
Totaux	45 000.00 €	535 064.00 €	140 000.00 €	150 000.00 €	100 000.00 €	53 000.00 €	53 500.00 €	75 000.00 €	88 320.00 €	25 000.00 €	3 500.00 €	161 000.00 €	25 000.00 €	1 454 384.00€

Article 1 – Objet de la convention :

La communauté d'agglomération du Cotentin apporte au Syndicat Mixte du Cotentin, au titre de l'exercice 2017, la somme de :

209 190.01 €

Deux cent neuf mille cent quatre-vingt-dix euros et un centimes

au titre du financement du programme d'investissements pluriannuel de l'université portant sur les infrastructures immobilières du site de Cherbourg, des charges de développement 2017 : Aéroport de Cherbourg-Maupertus, Abattoir, Technopôle, fonctionnement du pôle universitaire (recherche, innovation, pédagogique), campus des métiers.

Article 2 – Versement de la participation financière :

Le versement sera effectué par un seul virement au reçu d'un titre de recettes par Monsieur le Vice-Président de la communauté d'agglomération du Cotentin sur le compte du syndicat mixte du Cotentin à :

Trésorerie de Valognes
3 rue des Ecoles
50700 VALOGNES

Banque de France de Cherbourg
Code banque : 30001
Code guichet : 00297
N° de compte : G506 0000000
Clé RIB : 40

IBAN (International Bank Account Number)							
Trésor Public : TRESORERIE DE VALOGNES							BIC
FR21	3000	1002	97G5	0600	0000	040	BDFEFRPPXXX

Article 3 – Obligations :

Les pièces justificatives des dépenses ainsi que tous les comptes rendus, bilans ou notes d'évaluations des plans d'actions et études ci-dessus seront envoyés sur sa demande à Monsieur le Vice-Président de la communauté d'agglomération du Cotentin.

Article 4 - Droit applicable / Juridictions compétentes :

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de difficulté sur l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention sera, porté devant le tribunal administratif de Caen.

Fait en deux exemplaires à Cherbourg-Octeville, le

Le Vice- Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin	Le Président du Syndicat Mixte du Cotentin
Benoît ARRIVE	Jean-Louis VALENTIN



CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE
Relative à l' articles 2 et 9 des statuts du Syndicat mixte du Cotentin
« Charges d'ingénierie et de mise en œuvre du développement du Pays du Cotentin » 2017
(Convention dite « Amont »)

Exercice 2017

Entre :

Le syndicat mixte du Cotentin (SMC), situé 8 rue des Vindits, Cherbourg-Octeville, 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN, et représenté par Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président, autorisé à signer la présente convention par la délibération n° 2017 09 22 08 du 22 septembre 2017,

d'une part,

Et :

La communauté d'agglomération du Cotentin, situé 8 rue des Vindits, Cherbourg-Octeville, 50130 CHERBOURG-EN-COTENTIN, et représenté par Monsieur Benoît ARRIVE, Vice-Président, agissant en vertu de la délibération du Conseil communautaire du

d'autre part,

PREAMBULE

Les compétences du syndicat mixte du Cotentin comprennent notamment la participation au financement en application de l'article 2 des statuts syndicaux et « dans le cadre des procédures de mise en œuvre du projet de Pays ou de la charte de développement du Pays du Cotentin », l'assistance du syndicat mixte au montage des projets concernant le regroupement des projets économiques, sociaux, environnementaux, culturels et touristiques.

Les moyens financiers sont apportés au syndicat mixte du Cotentin par ses membres dans le cadre des dispositions de l'article 9-3 des statuts en termes de contributions des membres.

IL A ETE CONVENU CE QUI SUIV

La présente convention expose les financements au titre des « charges d'ingénierie et de mise en œuvre des projets de développement du Pays du Cotentin » portant sur les 4 missions de mise en œuvre du Pays du Cotentin (Développement économique local « Pays », LEADER, Plan Climat, et Pays d'accueil Touristique) comme suit :

I. Développement économique local « Pays » :

Le contrat cadre d'action territoriale a été fixé par délibération N° 2015 10 08 03 du 08/10/2015 portant sur la présentation de la revue de projets 2017 avec la Région.

Le total des charges liées à cette mission pour 2017 sont à ce jour estimées à 78 000 € :

- 3 000 € de charges de fonctionnement général,
- 51 200 € de charges de personnel
- 23 800€ de charges de gestion courantes

Aujourd'hui, le financement dit « Amont » des membres portant sur l'intégralité de la charge soit **78 000 €**, est répartie comme suit :

Membres du SMC		Taux de répartition 2017	Charges de développement local Pays 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	-	-
CN	Cherbourg-en-Cotentin	30.76 %	23 996.61 €
	La Hague	15.41 %	12 020.36 €
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	44.61 %	34 792.87 €
	CC de la Baie du Cotentin	9.22 %	7 190.16 €
Totaux		100 %	78 000.00 €

II. LEADER :

Les charges liées à cette mission pour 2017 sont estimées à 122 460 € :

- 1 500 € de charges de fonctionnement général ;
- 73 360 € de charges de personnel (équivalent à deux postes)
- 47 600 € de charges de gestion courantes (2 x 23 800€)

Et les recettes extérieures prévues à cette mission sont évaluées à 65 350 €.

Le reste à charge pour les membres de **57 110 €** est réparti comme suit :

Membres du SMC		LEADER 2017	Taux de répartition 2017
CD 50	Conseil Départemental de la Manche	17 350.02 €	30.38 %
CN	Cherbourg-en-Cotentin	4 015.14 €	7.03 %
	La Hague	7 956.28 €	13.93 %
EPCI	CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)	23 029.40 €	40.32 %
	CC de la Baie du Cotentin	4 759.17 €	8.33 %
Totaux		57 110.00 €	100 %

III. Plan Climat territorial :

Les charges liées à cette mission (plan d'actions +ingénierie) pour 2017 sont estimées à 95 760€ :

- 15 000 € de charges de fonctionnement général,
- 40 960 € de charges de personnel,
- 16 000 € de subventions versées,
- 23 800€ de charges de gestion courantes

Nous savons d'ores et déjà que l'ADEME assure un financement de 24 200 € dans le cadre du CEPC (Conseiller Energie Climat Partagé) et la communication. Ainsi, le reste à charge de **71 560€** pour les membres se répartit comme suit :

Membres du SMC		Plan Climat 2017	Taux de répartition 2017
CD 50	<i>Conseil Départemental de la Manche</i>		
CN	<i>Cherbourg-en-Cotentin</i>		
	<i>La Hague</i>	25 761.60 €	36.00 %
EPCI	<i>CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)</i>	30 913.92 €	43.20%
	<i>CC de la Baie du Cotentin</i>	14 884.48 €	20.80 %
Totaux		71 560.00 €	100 %

IV. Pays d'Accueil Touristique du Cotentin

Les charges liées à cette mission (plan d'actions + ingénierie) pour 2017 sont estimées à 258 280 € :

- 65 630 € de charges de fonctionnement général,
- 121 250 € de charges de personnel (2 ETP + 1 ETP développement de la filière nautisme),
- 71 400 € de charges de gestion courantes (3 x 23 800€)

Aujourd'hui les recettes Régionales 2017 au titre des actions tourisme sont estimées à 26 933 €.

Le reste à charge pour les membres est évalué à **231 347 €** et réparti comme suit :

Membres du SMC		Pays d'accueil touristique 2017	Taux de répartition 2017
CD 50	<i>Conseil Départemental de la Manche</i>		
CN	<i>Cherbourg-en-Cotentin</i>	55 060.59 €	23.80 %
	<i>La Hague</i>	13 880.82 €	6,00 %
EPCI	<i>CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)</i>	137 420.12 €	59.40 %
	<i>CC de la Baie du Cotentin</i>	24 985.48 €	10.80 %
Totaux		231 347.00 €	100 %

Ainsi les financements 2017 se sont résumés comme suit :

Membres du SMC		Charges de développement local Pays 2017	LEADER 2017	Plan climat 2017	Pays d'accueil touristique 2017	Totaux
CD 50	<i>Conseil Départemental de la Manche</i>		17 350.02 €			17 350.02 €
CN	<i>Cherbourg-en-Cotentin</i>	23 996.61 €	4 015.14 €		55 060.59 €	83 072.34 €
	<i>La Hague</i>	12 020.36 €	7 956.28 €	25 761.60 €	13 880.82 €	59 619.06 €
EPCI	<i>CA le Cotentin (Anciens EPCI fusionnés ; hors CN)</i>	34 792.87 €	23 029.40 €	30 913.92 €	137 420.12 €	226 156.31 €
	<i>CC de la Baie du Cotentin</i>	7 190.16 €	4 759.17 €	14 884.48 €	24 985.48 €	51 819.29 €
Totaux		78 000.00 €	57 110.00 €	71 560.00 €	231 347.00 €	438 017.02 €

Article 1 – Objet de la convention :

La communauté d'agglomération du Cotentin apporte au Syndicat Mixte du Cotentin, au titre de l'exercice 2017, la somme de :

226 156.31 €

Deux cent vingt-six mille cent cinquante-six euros et trente et un centimes

*Au titre des charges d'ingénierie et de mise en œuvre du développement du Pays du Cotentin
2017*

Article 2 – Versement de la participation financière :

Le versement sera effectué par un seul virement au reçu d'un titre de recettes par Monsieur le Vice-Président de la communauté d'agglomération du Cotentin sur le compte du syndicat mixte du Cotentin à :

Trésorerie de Valognes
3 rue des Ecoles
50700 VALOGNES

Banque de France de Cherbourg
Code banque : 30001
Code guichet : 00297
N° de compte : G506 0000000
Clé RIB : 40

IBAN (International Bank Account Number)							
Trésor Public : TRESORERIE DE VALOGNES							BIC
FR21	3000	1002	97G5	0600	0000	040	BDFEFRPPXXX

Article 3 – Obligations :

Les pièces justificatives des dépenses ainsi que tous les comptes rendus, bilans ou notes d'évaluations des plans d'actions et études ci-dessus seront envoyés sur sa demande à Monsieur le Vice-Président de la communauté d'agglomération du Cotentin.

Article 4 - Droit applicable / Juridictions compétentes :

La présente convention est régie par le droit français.

En cas de difficulté sur l'interprétation de l'exécution de la présente convention, les parties s'efforceront de résoudre leur différend à l'amiable.

En cas de désaccord persistant, tout litige concernant la validité, l'interprétation ou l'exécution de la convention sera, porté devant le tribunal administratif de Caen.

Fait en deux exemplaires à Cherbourg-Octeville, le

Le Vice- Président de la Communauté d'agglomération du Cotentin	Le Président du Syndicat Mixte du Cotentin
Benoît ARRIVE	Jean-Louis VALENTIN